

ticle 91 (modifié en 1949) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et les conséquences que peuvent avoir ces articles sur la présentation de mesures législatives au Sénat.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Davey, appuyé par l'honorable sénateur Boucher:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public du Canada, et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier l'étendue et la nature de leur incidence et de leur influence sur le public canadien et en faire rapport.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la 14^e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Nassau, aux Bahamas, du 26 octobre au 8 novembre 1968, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Que le Sénat estime souhaitable d'établir prochainement un comité du Sénat qui s'appellera «Comité de l'ombudsman» et sera chargé de se renseigner et de faire rapport au Sénat sur toute question relevant de la compétence du Parlement et afférente à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la prévention de l'injustice et de l'arbitraire et, notamment, d'enquêter et faire rapport au sujet de tout grief exprimé par la suite d'une mesure administrative contre laquelle il n'existe plus d'autre remède,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les conséquences, législatives et autres, découlant de l'adoption par le Sénat des rapports de Comités suivants:

1. Le rapport du Comité spécial du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi (1961).
2. Le rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada (1963).